

# Georgipolitain



Septembre 2021

## Sommaire

Evènements majeurs	page 1
Vie municipale, communautaire & associative	page 2
Rentrée scolaire	page 3
Biodéchets & Octobre rose	page 4
Passe sanitaire - Passe numérique	page 5
L'église	page 6

C'est le « passe » rentrée, qu'il soit sanitaire, numérique, communicatif ou environnemental ! On vous explique ici quand le passe sanitaire s'applique à Saint Georges du Bois – qu'un passe numérique vous est offert pour lutter contre l'exclusion numérique – que le prochain site internet vous rapprochera de la vie communale – et enfin que le tri des déchets via la création de la collecte des biodéchets nous inscrit dans l'économie circulaire.

Sans passe-droit, les élèves et enseignants ont repris le chemin de l'école. Flash infos revient sur le passé avec l'inauguration de l'église réhabilitée mais aussi se projette sur le futur avec en point d'orgue la marche d'Octobre rose à Saint Georges du Bois. Lisez cela en détail dans ce flash infos n°08-2021.



## Biodéchets: //

Le 30 septembre à 19h00 salle Saint Georges, Cyklad vous convie à une réunion d'information pour vous présenter la collecte séparée des biodéchets sur la commune de Saint Georges du Bois. Votre présence est très importante dans la mesure où, outre les explications données et la localisation des points de collecte près de chez vous, il vous

sera remis sur place les matériels pour vous permettre d'effectuer le tri des biodéchets avant que vous ne les portiez aux bornes qui leur sont dédiées. En page intérieure, vous trouverez des documents Cyklad sur le sujet.

## Communication: //

La mise en service du nouveau site internet se fera dans les jours qui viennent. Notez le nouveau lien : [www.saintgeorgesdubois17.fr](http://www.saintgeorgesdubois17.fr) Par ailleurs nous vous rappelons que nous reprenons en totalité notre base de données des entreprises, commerçants et artisans qui souhaitent apparaître gratuitement dans l'annuaire du site internet et Intramuros, autre réseau de communication qui vous sera ultérieurement proposé. Pour cela, chaque entreprise, commerçant, artisan fera parvenir par mail à l'adresse suivante : [jm.jourdain@hotmail.fr](mailto:jm.jourdain@hotmail.fr) les éléments à publier au format pdf ou jpeg, qu'il s'agisse d'une carte de visite, un flyer ou tout autre document personnalisant l'entité. Sans réception du ou des documents, l'entité ne sera pas publiée. **Ville de Saint Georges du Bois – Officiel** : c'est la page Facebook qui vous informe au plus près des évènements ; vous pouvez vous abonner.

## Recensement de la population 2022: //

Le recrutement d'agents recenseurs pour la commune de Saint Georges du Bois : la commune est chargée d'organiser le recensement général de la population qui se déroule tous les cinq ans, sous l'égide de l'INSEE. Pour la campagne de 2022, la commune de Saint Georges du Bois recherche des agents recenseurs. Sous l'autorité du coordonnateur communal, les agents recenseurs procéderont à la collecte des informations sur le terrain auprès des habitants du 20 janvier au 19 février 2022. Les personnes intéressées par ce travail rémunéré sont invitées à envoyer leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation manuscrite avant le 30 novembre 2021 à l'adresse suivante : Mairie de Saint Georges du Bois, 16 Rue des Distilleries 17700 Saint Georges du Bois ou par mail à : [accueil@s gdb17.fr](mailto:accueil@s gdb17.fr)

## Travaux: //

Des travaux aux conséquences majeures sont prévus dans la zone de La Barlerie à compter du 4 octobre 2021 et ils engendreront des déviations routières :

- Rue de la Mare pendant 2 mois (eau potable, assainissement, eaux pluviales)
- Puis rue du Fourneau (eau potable, assainissement)
- Puis rue de la Barlerie

Nous remercions les riverains et usagers pour leur compréhension parce qu'ils verront leur quotidien impacté significativement.

## Cérémonie du 11 novembre – Fin d'année 2021: //

Nous ne sommes pas pressés d'entrer dans l'hiver ! Mais comme Flash infos ne sera pas édité avant décembre, c'est déjà qu'il faut vous inviter à se réunir le 11 novembre 2021 à 10h30 face au Monument aux Morts. Notez-le.

D'autre part les activités de fin d'année (Téléthon, Noël) ne sont pas suffisamment définies pour l'instant ; au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre Flash infos en fera écho.



## Vie locale, communautaire et associative

La municipalité c'est un travail au quotidien, et ce quotidien se complique souvent par des sujets comme ceux-ci, qu'une fois n'est pas coutume nous tenons à communiquer :

- **Les ouvrages d'art** : Nous sommes rappelés par les services de l'état qu'il convient de vérifier les 8 ouvrages d'art sur notre commune. On entend par ouvrages d'art, les ponts, les passages souterrains etc... Avant, les services de la DDE s'en occupaient mais maintenant la charge est aux communes sans transfert financier de ces charges. La facture, non inscrite au budget, s'élève à 21 350€, et les contrôles sont à faire d'ici fin 2021 !

- **Au rayon des incivilités** : La pancarte d'entrée du village de Curé qui a disparu et fait sans doute plaisir à un collectionneur ; les vitesses non respectées dans la traversée des bourgs et villages (soulevées par les riverains à Fortenuzay, Poléon...) ; les dépôts sauvages ou ceux qui ne se donnent pas la peine de les mettre dans les points de collecte et abandonnent leurs déchets juste à côté.

- **Les dysfonctionnements** : Les usagers qui relèvent des erreurs de distribution, des non-distributions, des distributions tardives par La Poste.

La municipalité communique aussi sur les actions qui ne sont pas ordinaires :

- L'entreprise LUC-ELEC a fait don d'une armoire électrique afin de sécuriser les moyens pyrotechniques pour le feu d'artifice = sincères remerciements.

- En partenariat avec la chambre d'agriculture et la fédération de chasse 17, financé par le conseil départemental et l'état, 915 ml de haies et 2500m<sup>2</sup> de bosquets seront plantés pendant l'hiver.

### L'urbanisme se dématérialise ; les démarches d'urbanisme peuvent désormais se faire en ligne :

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les demandes d'autorisations d'urbanisme vont être dématérialisées afin de gagner en efficacité. D'ici là, une plateforme va être expérimentée. Il s'agit du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme, le GNAU, qui est tout simplement un guichet commun de dépôt pour tous les habitants de la Communauté de Communes : <https://cdc-aunissud.urbanisme17.fr/gnaucdaunissud/#/>. Afin de faciliter vos démarches, c'est sur ce futur site Internet que pourront être déposées, sous forme électronique, les demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, de démolir,

d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme et déclarations d'intention d'aliéner).

### Quels sont les avantages ?

- Un service en ligne 7j/7 et 24h/24, accessible depuis chez vous
- Un suivi de l'avancement du dossier en temps réel
- Une aide en ligne pour minimiser les erreurs de saisie
- Un traitement de la demande optimisé
- Des échanges simplifiés avec l'administration
- Un gain de temps et d'argent

### Planning de mise en place du guichet numérique des autorisations d'urbanisme :

- Avril-septembre 2021 : Expérimentation de la plateforme de dépôt pour les actes suivants : CUa, CUb, DPLT, DIA
- Septembre-décembre 2021 : Expérimentation de la plateforme également pour l'ensemble des actes (CUa, CUb, DPLT, PC, PA, PD, DP)
- 1<sup>er</sup> janvier 2022 : Lancement officiel de la plateforme (fin de l'expérimentation)

### Et si je ne maîtrise pas l'informatique ?

N'ayez crainte ! Les agents resteront à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche. Au-delà du service d'aide proposé en ligne, un échange de vive voix sera toujours possible, ainsi que le dépôt des actes en version papier.

### Gym Volontaire :

La reprise des cours aura lieu le jeudi 30 septembre à 20h30 à la salle du Dragon. Le passe sanitaire sera obligatoire. Contact : Mme Viaud Betty au 06.67.68.70.97

### Bibliothèque :

La Bibliothèque participe à la Conférence sur l'Agriculture durable le jeudi 23 septembre à 18h30, elle aura lieu à la salle de Saint Georges. Des livres autour de ce sujet seront mis en valeur à la bibliothèque pendant quelques jours aux horaires d'ouverture. L'intervenant est Mr Marc Dufumier. Il vous faut réserver à la CdC Aunis Sud pour y participer. Dans le cadre du réseau des bibliothèques il y aura un atelier d'écriture pour les 9-10 ans qui se déroule à la bibliothèque. Les détails seront bientôt précisés. Cela aboutira à un spectacle au printemps/été. La bibliothèque sera fermée le lundi 25 octobre de 10h à 11h mais sera ouverte en remplacement le mardi 26 octobre

## APE les Cèdres :

L'Association des Parents d'Elèves  
Les Cèdres de St Georges du Bois

organise le dimanche 7 novembre 2021

de 10h à 18h

à la salle des fêtes de St Georges du Bois

sa bourse aux jouets,  
vêtements enfants et puériculture

Passe sanitaire et masque obligatoires pour toute personne  
de plus de 12 ans et respect des gestes barrières



6€ la table rectangulaire (1m80), 3€ la ronde (diam 1m10)  
1,5€ le portant d'un mètre et 1,5€ par objet sur la scène  
Buvette sur place  
Réservation au 06.52.45.28.50 / 06.20.48.50.64

## RAM, Vide Placard :

St Georges du bois -PARC  
**10 Octobre**



Jeux, jouets, vêtements adulte et enfant,  
puériculture

Renseignements et réservations

06 15 28 05 56 ou

06 60 21 89 12

[www.grainsdesoleil.fr](http://www.grainsdesoleil.fr)

Emplacement : 2,50€ le mètre

Buvette, crêpes sur place

**Annulé en cas de pluie**



## Tennis :



C'est la Rentrée !  
**TENNIS**  
Loisirs et compétitions

- inscriptions pour les jeunes à l'école de tennis
- Inscriptions des adultes
- inscriptions au badminton (salle «Saint Georges») à partir du mardi 21 septembre
- **PASS SANITAIRE obligatoire à partir de 12 ans**

Pour tous renseignements :

- Jérôme Dulphy (Moniteur) : 06 23 14 27 62
- Annick Dulphy (Présidente du club) : 06 63 57 41 17
- Eric Proupain (Vice Président) : 06 40 13 42 40



**BADMINTON** : loisirs

- inscriptions salle «Saint Georges» à partir du mardi 21 septembre
- **PASS SANITAIRE obligatoire à partir de 12 ans**

Contactez Dominique VINET au 06 70 96 76 90



# Georgipolitain

## Les Petits Galopins : //

L'équipe des petits galopins a fait découvrir durant cet été les jeux télévisés d'hier à aujourd'hui. Chaque enfant a pu vivre à travers les activités une passion ou un loisir. Nous avons peut-être découvert les futurs cuisiniers ou aventuriers de certaines émissions cultes. Surveillez vos écrans ! Une soirée « top chef » nous a réuni le temps d'une dégustation des différents plats réalisés par des enfants et animatrices. Merci aux parents

de votre implication. Notre assemblée générale se déroulera le vendredi 24 Septembre à 18 h dans nos locaux. Ce sera aussi l'occasion de rencontrer notre nouvelle directrice se prénommant Léa et de lui souhaiter la bienvenue. Nous comptons sur votre mobilisation car sans vous parents, nous n'existons pas. Les petits galopins remercient aussi Mr Michel MOINIER pour toutes ses heures passées à aider nos enfants le temps de devoirs. Nous lui souhaitons un bon repos mérité. Maintenant place à une nouvelle année et aux nouveaux projets !

## La chorale l'Echo du Bois : //

à compter du 20 septembre, la chorale reprend ses répétitions chaque lundi à 20h30 salle du Dragon."

## Vie Municipale

## Les écoles : //

La rentrée des classes année scolaire 2021-2022 à Saint Georges du Bois, les effectifs :

- 209 élèves répartis
  - > 73 élèves en maternelle
  - > 136 élèves en élémentaire

Ecole maternelle			Ecole élémentaire		
PS/GS	Elodie GILBERT	17	CP	Fanny BLONDIEAU	24
MS	Ange BOBINEAU	18	CE1	Dorotka OGIER	20
MS/GS	Fanny LEROY	20	CE1/ CE2	Ingrid PARPAY	20
PS/GS	Guylaine SERVANT	18	CE2	Sylvie RABUSSEAU	21
			CM1	Anne PENAUD	23
			CM2	Jessica GIRAUD	28

Le travail des agents pendant l'été a permis de répondre aux attentes matérielles des enseignantes. Il s'en est suivi une rentrée sans difficultés de moyens. En particulier la 4<sup>ème</sup> classe de maternelle ouverte en application de la nouvelle carte scolaire.

## Focus sur l'école maternelle, 4 classes : //

La rentrée scolaire à l'école maternelle : Jeudi 2 septembre, les enfants de Moyenne et de Grande Section ont fait connaissance avec leur enseignante. Les enfants de Petite Section ont commencé à être accueillis à partir du jeudi et ils ont continué à se présenter à l'école jusqu'au mardi 7 septembre dans le cadre d'une rentrée échelonnée. Les enfants étaient ravis de se retrouver et ils reprennent tout doucement leurs petites habitudes scolaires.

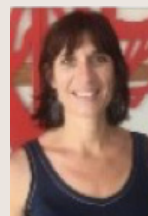
Cette année, l'école compte quatre classes :

- La classe des PS/GS avec **Elodie GILBERT**
- La classe des PS/GS avec **Guylaine SERVANT**
- La classe des MS avec **Ange BOBINEAU** (nouvelle enseignante qui occupe le poste ouvert lors de la dernière carte scolaire)
- La classe des MS/GS avec **Fanny LEROY**

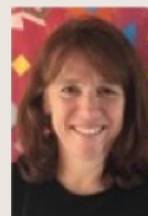
## Les enseignantes (année scolaire 2021-2022)



**Elodie GILBERT**  
Directrice  
Enseignante  
de Petite et de  
Grande section



**Fanny LEROY**  
Enseignante  
de Moyenne et  
Grande section



**Guylaine SERVANT**  
Enseignante de  
Petite et Grande  
section

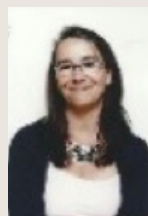


**Ange BOBINEAU**  
Enseignante de  
Moyenne section

## Les ATSEM



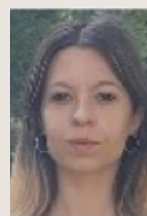
**Sophie GRATEAU**  
Classe PS/GS



**Sophie GUILBAUD**  
Classe MS/GS



**Véronique FOUCREAU**  
Classe PS/GS



**Cindy TAFFORIN**  
Classe MS

Cette année, la directrice sera déchargée d'une journée d'enseignement afin d'effectuer les différentes tâches de direction. Elle sera remplacée par Axel PEREIRA chaque vendredi. La nouvelle classe a été complètement réhabilitée cet été. L'équipe enseignante remercie vivement le service technique pour leur travail.



## La collecte des biodéchets : //


Les biodéchets hors de nos poubelles d'ici 2023 :

**La collecte séparée des biodéchets, c'est pour demain !**

## Mieux trier

**c'est penser à demain ! //**

### LA COLLECTE SÉPARÉE DES BIODÉCHETS ARRIVE EN AUNIS SUD EN NOVEMBRE



**QU'EST-CE QUE C'EST ?**  
LE TRI DES BIODÉCHETS POUR TOUS  
Jardin ou pas, avec les nouvelles bennes à couvercle marron chaque foyer peut trier ses biodéchets alimentaires pour faire un geste pour la planète et alléger sa poubelle.

**UN GESTE ANTI-GÂCHIS**  
Les biodéchets sont convertis à 100% de manière organique... c'est du gâchis de les incinérer ou de les enfouir avec les déchets non recyclables. Triés, ils sont rendus à la terre après avoir été compostés.

**SOYEZ LES PREMIERS**  
Le tri des biodéchets sera obligatoire en 2023, Aunis Sud prend de l'avance !


**UN MOYEN SIMPLE ET FACILE D'ALLÉGER LA POUBELLE**  
Il reste 30% de biodéchets dans nos poubelles ! Le tri des biodéchets est le moyen le plus efficace de réduire notre quantité de déchet.

**LA POSSIBILITÉ DE SE DÉBARASSER DES BIODÉCHETS À TOUT MOMENT**  
Accessible 24h/24h, la borne marron permet de se débarrasser de tous les biodéchets alimentaires à tout moment.

**QUAND ET COMMENT ?**  
En septembre, vous recevrez dans votre boîte aux lettres, les dates de réunions ou permanences d'information et d'équipement. Vous pourrez y retirer un biquet, des sacs biodégradables, une clé d'accès à la borne, un guide du tri.

**DÉCHETS AUTORISÉS DANS LA BORNE BIODÉCHETS**  
ÉPLUCHURES, RESTES DE REPAS, COQUILLES, MARC DE CAFÉ, ESSUIE TOUT, CROUTES DE FROMAGE, RESTES DE VIANDE, DE POISSONS ET DE CRUSTACÉS...

**QUE DEVIENNENT LES BIODÉCHETS ?**  
Les bennes marron sont collectées chaque semaine et les biodéchets sont compostés à proximité pour être réintroduits dans le sol. Ils alimentent aussi notre belle forêt des Buissons Maritimes.



**TRIBIO cyclad** **COMUNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE** **TÉL. 05 46 07 16 66** **cyclad.org**

### LE TRI + FACILE

**EMBALLAGES**  
Briques alimentaires, Plastiques rigides, Plastiques souples, Emballages en métal  
À déposer en vrac sans restes alimentaires, ne pas l'incer, ne pas embêter, ne pas écraser

**VERRES**  
Becaux, pots en verre, bouteilles en verre  
À déposer dans la borne

**PAPIERS ET PETITS CARTONS**  
NOUVEAU  
Tous les papiers et les petits cartons se trient et se recyclent  
À déposer dans la borne

**BIODÉCHETS**  
Épluchures, restes de repas, coquilles, marc de café, essuie tout, croûtes de fromage, restes de viande, de poisson et de crustacés...  
À déposer dans le composteur ou bien sûr dans la borne

**TEXTILES**  
Tous les vêtements et le linge se déposent propres et secs, même s'ils sont usés. Les chaussures s'attachent par paire.  
À déposer dans un sac fermé

**Le Relais**

**cyclad** **COMUNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE** **TÉL. 05 46 07 16 66** **cyclad.org** **MIEUX TRIER, C'EST PENSER À DEMAIN** **CITEO**

## Octobre rose : //

Les élus de Saint Georges du Bois, notamment ceux de la commission animation et jeunesse ont décidé de réitérer l'opération « Octobre Rose » cette année encore. L'édition de l'année dernière a permis de récolter 1 361 € pour la Ligue contre le Cancer. Pour une première édition, ce fut un franc succès !


Essayons de faire encore mieux cette année ! Retrouvez-nous le samedi 16 octobre 2021 au Parc de Saint Georges du Bois : départ différé entre 14h et 15h, ceci afin de limiter les regroupements trop importants. De même, en raison de la situation sanitaire actuelle et suivant la réglementation en vigueur, nous allons devoir exiger le passe sanitaire.

Vous trouverez, joint au flash, le bulletin d'inscription à envoyer à la Mairie de Saint Georges du Bois ou à remettre dans la

boîte aux lettres rose qui est installée à cet effet devant la mairie. La date butoir de retour des inscriptions est fixée au 10 octobre 2021. Un petit changement cette année : 2 circuits vous sont proposés, un de 4,5 km et un de 7,2 km pour les plus grands marcheurs. Le prix fixé pour les enfants de 5 à 12 ans est de 6 €, quel que soit le circuit, alors que nous proposons 2 tarifs pour les plus grands selon le circuit choisi :

Pour les 13 ans et plus / adultes : 10 € pour le petit circuit ; 12 € pour le grand circuit. L'inscription sera à régler le jour J auprès des organisateurs. Un représentant de la Ligue sera présent afin de récolter vos dons : vous aurez également un stand à goodies, des vidéos à visionner et un buste pour l'autopalpation.

Alors pour apporter votre aide dans cette noble cause, nous espérons vous voir encore plus nombreux que l'année dernière !!!



**OCTOBRE ROSE**

**LA LIGUE**  
CONTRE LE CANCER

**Marche à Saint Georges du Bois**  
Le samedi 16 octobre 2021  
Départ différé Parc de Saint Georges du Bois  
Entre 14h et 15h

Organisé par la commission animation et jeunesse de la municipalité de Saint Georges du Bois au profit de la Ligue contre le cancer 17.

Entre 5 et 12 ans : 6 €  
+ de 13 ans petit circuit : 10 €  
+ de 13 ans grand circuit : 12 €

Bulletin de participation à retirer via le site internet ou en Mairie.  
Tél : 05 46 77 07 51.  
accueil@sgdb17.fr

**Nous vous attendons nombreux !!!**

## Le passe sanitaire et les gestes barrières : //////////////

### En règle générale, et nous concernant :



Le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics et ceux soumis à obligation de présenter un passe sanitaire. Le passe sanitaire est obligatoire pour les visiteurs/clients de plus de 18 ans accédant aux établissements listés ci-dessous, quelle que soit la taille de l'établissement et sans jauge minimale (la jauge de 50 personnes n'est plus en vigueur, le passe sanitaire s'applique dès la 1<sup>ère</sup> personne) :

- Les salles polyvalentes ou multi-usages : ne s'applique que pour les activités "culturelles, sportives, ludiques ou festives"; ainsi les réunions professionnelles ou associatives (AG), les réunions de travail et les assemblées délibérantes de collectivités qui se dérouleraient dans des salles polyvalentes ou à usage multiple ne sont pas soumises à passe sanitaire (**Nos salles sont rouvertes depuis le 1<sup>er</sup> septembre**).
- Les bibliothèques : est obligatoire à la bibliothèque pour tous depuis le 30 août et le sera pour les jeunes de 12 à 17 ans à compter du 30 septembre.
- Les stades, établissements sportifs, piscines, salles de sport ; ainsi par exemple un stade ouvert sans conditions d'accès n'est pas soumis au passe sanitaire mais l'est lorsqu'une activité y est organisée par un club.
- Établissements de culte pour les événements ne présentant pas un caractère culturel.
- Restaurants et débits de boisson : le passe sanitaire ne s'applique pas pour la vente à emporter.



En dehors de ces établissements, le passe sanitaire s'applique également :

- aux manifestations sportives soumises à déclaration ou à autorisation et se déroulant sur la voie publique ;
- aux autres événements, culturels, sportifs, ludiques ou festifs, organisés dans l'espace public ou dans un lieu ouvert au public s'ils donnent lieu à un contrôle de l'accès des personnes ; à ce titre les brocantes et vide-greniers, si leur organisation est circonscrite pour permettre un contrôle des entrées et sorties, sont soumis au passe sanitaire ;
- aux mariages : le passe sanitaire n'est pas obligatoire pour les cérémonies de mariage (civiles ou religieuses). Il est obligatoire pour les fêtes de mariages, notamment si elles se déroulent dans les salles des fêtes municipales ou privées (châteaux, domaines, hôtels...). La responsabilité de la mise en œuvre et du contrôle du passe relève des organisateurs de l'évènement ;
- aux marchés : le passe sanitaire n'est pas obligatoire dans les marchés alimentaires (couverts ou de plein air) ;
- aux buvettes, guinguettes, food trucks, services de restauration

sur les marchés : ces établissements, temporaires ou non, doivent respecter les règles relatives aux restaurants et débits de boisson ; le passe sanitaire est obligatoire pour la restauration sur place (en extérieur ou en intérieur) ; le passe sanitaire n'est pas obligatoire pour la vente à emporter.

Le passe sanitaire est obligatoire pour les salariés, agents publics, bénévoles et aux autres personnes qui interviennent dans les locaux (à l'exception des activités de livraison et sauf intervention d'urgence).

La violation de ces dispositions est punie de contraventions de 4<sup>ème</sup> classe conformément au code de la santé publique.

Pour tout renseignement : pour le CoVid-19, 24h/24 et 7j/7, il faut continuer d'utiliser le numéro vert national pour toute question non-médicale : 0800 130 000. Pour toutes les autres urgences sanitaires NON CoVid-19, vous pouvez appeler la plateforme régionale de veille et de sécurité sanitaire ARS, 24/24 et 365/365, au 0 809 400 004 et/ou [ars33-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars33-alerte@ars.sante.fr)

## Le passe numérique - Valeur 100€ //////////////



78% de la population française se connecte sur internet tous les jours. Tout ou presque passe par la Toile pour le plus grand confort de ceux qui maîtrisent l'univers virtuel.

**Et les autres ?** L'inclusion numérique est une question de société. Le département de la Charente-Maritime s'en est saisi : vous pouvez obtenir un carnet de passe numérique d'une valeur de 100€ offert par le Département. Il vous permet de payer totalement ou partiellement des services de médiation numérique dans un lieu labellisé proche de chez vous.

**IL EST OFFERT !!!** L'utilisation d'un ordinateur, d'une tablette... la navigation sur internet, les démarches en ligne : le département vous accompagne – la mairie de Saint Georges du Bois en est la structure relais. **Comment ?** En remplissant une demande à l'accueil de la Mairie de Saint Georges du Bois aux heures d'ouverture.

• **Pour quoi faire ?** Apprendre la navigation sur internet, faire vos démarches en ligne ou encore apprendre à utiliser un ordinateur ou une tablette dans un lieu labellisé.

• **Où ?** Espace culturel LE PALACE – 17700 SURGERES.

Alors, n'hésitez pas !!! Contactez la mairie de Saint Georges du Bois au tél 05 46 27 97 31 et/ou [accueil@sgdb17.fr](mailto:accueil@sgdb17.fr)



## Divers

Inauguration de l'église : 

En images : la cérémonie le 4 juillet et une vue intérieure.



## Les remerciements :

(extrait du discours de Mr le Maire<sup>1</sup>) – Remerciements aux donateurs (plus de 250 au total) d'une générosité discrète sans égale et indispensable ; aux subventionneurs – fondation du patrimoine, Crédit Agricole, Conseil Départemental, paroisse Saint Joseph en pays surgérien

; aux donateurs en nature – Aquafilt, Artisans de l'Ebène, Ouvrard, Rémy Guillet, Mme Percot, Nicole Barbateau, Mr&Mme Corazza ; aux entrepreneurs via la souscription – Eiffage route, Le Fournil de St Georges, Gaudissard, Financière des Marpins, Luc Elec, Sté Paysage Samuel Lucas, Finecap Ouest, Pop's Dries ; au monde associatif – spectacle cabaret St Georges et concert Christ'of Music, l'Amicale laïque et sa section photographe, le Comité d'Animation Georgipolitain, l'APE les Cèdres, l'ACCA ; aux élus actuels et anciens et plus particulièrement Ginette Gautier, Sylvianne Perrier, Annie Cointo, Mayder Facione, Raymond Morrisset, Joël Dulphy, Vincent Perrier qui a relancé le dossier, et mention spéciale à Gérard Bayle gestionnaire technique et financier de toute l'aventure.

Remerciements aux commissions communication, finance, et tous les élus unanimes pour la préservation de l'âme de notre commune. Grands mercis et profonde reconnaissance aux agents actuels et anciens tous ultra motivés, agissant avec enthousiasme et passion, dans la bonne humeur, ce qui a permis d'aller au-delà de l'objectif initial.



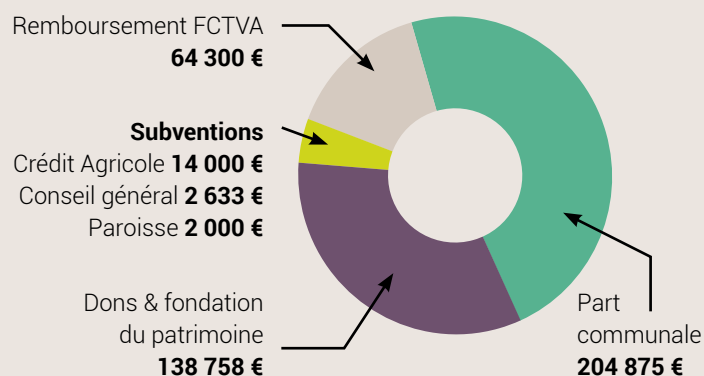
Pensées à celles et ceux qui ont proposé leur aide mais qui a été déclinée pour des questions de législation sur la sécurité, sur le travail dissimulé.



Remerciements aux entreprises, aux ouvriers : Dagand Atlantique, la Vysprérie, SARL Pasquier, SARL Constant, SARL Gougeon, La Plâtrerie rochelaise, CRT, Menuiserie Ouvrard SAS, SARL GV Energie, Anne Sophie Prieur, Atelier Marc Philippe, Compagnon St Jacques, ECSB, l'APAVE, et les architectes Nathalie Aubin et Jérôme Baguet.

**Ce que cela a coûté exactement :** BUDGET RENOVATION DE L'EGLISE / Pour rappel, les différents conseils municipaux qui se sont succédé ont toujours été favorables à la rénovation de l'église mais à condition de ne devoir recourir à aucun emprunt et de trouver par conséquent des aides extérieures.

La participation financière de la mairie s'est élevée à près de 205 000€, somme possible grâce à la vente de 2 maisons pour un total de 180 000€ (correspondant à un transfert de patrimoine, puisque la recette de la vente d'une partie du patrimoine communal est réinvestie dans une autre partie du patrimoine communal), le solde ayant été prélevé sur le budget communal courant. Le reste des travaux a été possible grâce aux dons, subventions et remboursement FCTVA selon la répartition ci-dessous :



**Prochain rendez-vous :** messe du samedi 9 octobre 2021 à 18h00 célébrée par l'évêque du Diocèse La Rochelle et Saintes, Monseigneur Georges Colomb, qui n'avait pu se rendre disponible pour la messe d'inauguration du 4 juillet.

Des procédures pour l'ouverture quotidienne de l'église sont en cours d'étude ; pour le moment s'adresser en mairie qui vous donne la clef le temps de la visite.

<sup>1</sup>Le discours de Mr le Maire sera intégralement publié dans le bulletin Le Georgipolitain 2022